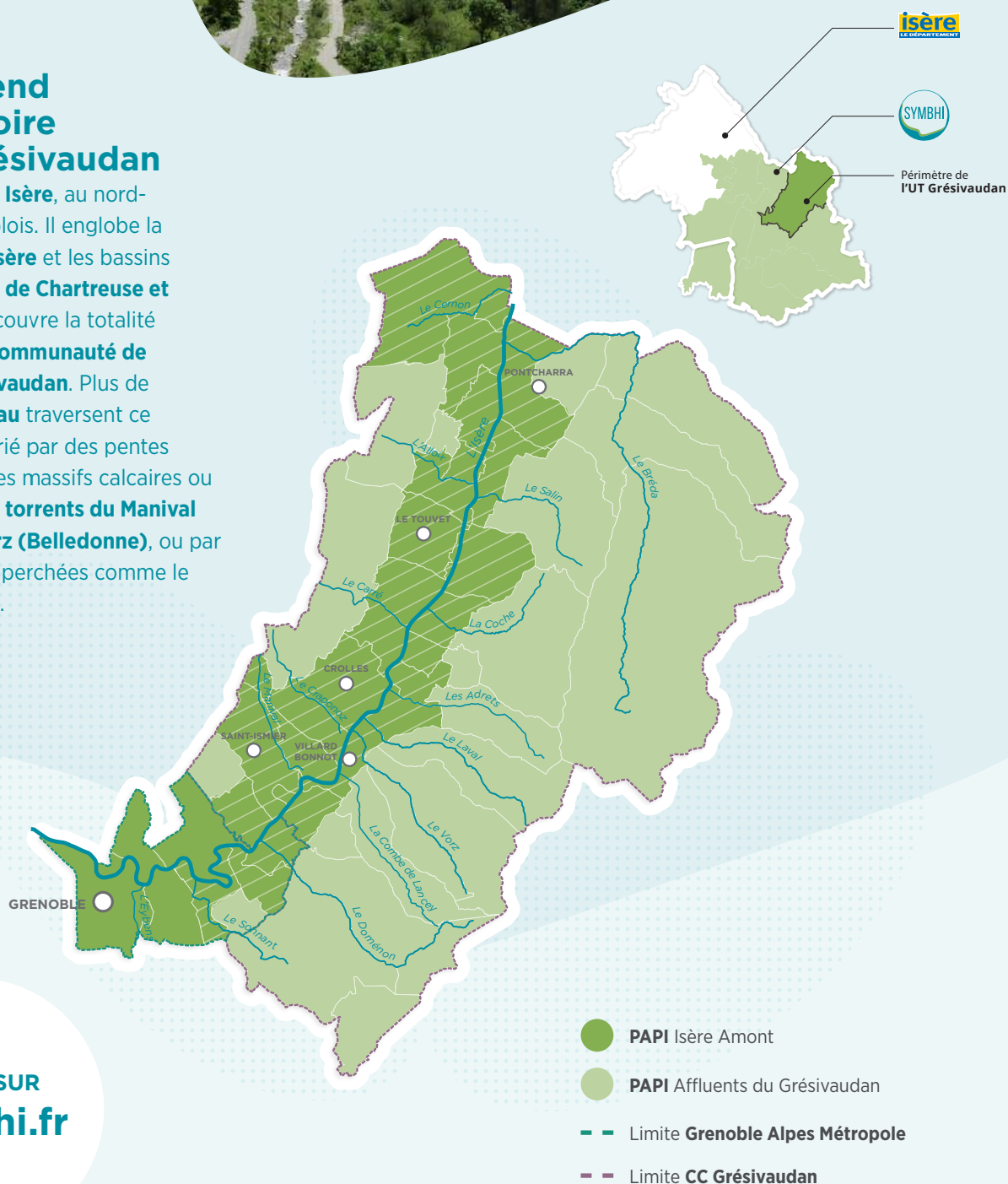




Unité Territoriale du SYMBHI Grésivaudan

L'unité s'étend sur le territoire du Haut-Grésivaudan

où s'écoule la **rivière Isère**, au nord-est du bassin grenoblois. Il englobe la **vallée iséroise de l'Isère** et les bassins versants des **massifs de Chartreuse et de Belledonne** et recouvre la totalité du périmètre de la **Communauté de Communes Le Grésivaudan**. Plus de **700km de cours d'eau** traversent ce territoire au relief varié par des pentes raides descendant des massifs calcaires ou cristallins comme les **torrents du Manival (Chartreuse), du Vorz (Belledonne)**, ou par des fonds de vallées perchées comme le **Bréda ou le Sonnant**.



D'INFOS SUR
symbhi.fr



de
700 KM
de cours d'eau

Le Projet Isère Amont et la naissance du SYMBHI

Lancé en 2004, le projet Isère Amont vise à aménager les berges de l'Isère pour mieux protéger la population de Grenoble et de la vallée du Grésivaudan contre les crues. Des aménagements permettant la restauration des milieux aquatiques et le développement d'activité de loisirs sont également intégrés. Le projet s'étend sur 29 communes riveraines de l'Isère entre Pontcharra et Grenoble, comptant plus de 300 000 habitants.

Les travaux ont démarré en 2012 et ont été mis en œuvre en plusieurs phases. La tranche 1, consacrée aux secteurs de Saint-Ismier à Grenoble, s'est terminée en 2015. Elle visait à sécuriser le territoire soumis aux inondations les plus fréquentes. Les tranches 2 et 3 concernent les 19 communes entre Saint-Ismier et Chapareillan et permettront de finaliser le dispositif de protection en 2021. Le territoire du Grésivaudan et l'agglomération grenobloise seront alors protégés pour une crue bi-centennale (une probabilité de 1/200 de survenir chaque année), telle que la crue de référence de 1859 à l'origine de dégâts considérables.

Le PAPI des affluents du Grésivaudan

Le SYMBHI met en œuvre une démarche de Programme d'Actions et de Préventions des inondations sur les affluents du Grésivaudan, secteur dont il a la charge depuis le 1^{er} janvier 2019. Ce programme permet de mettre en place des actions de prévention des inondations, allant de la connaissance du fonctionnement des rivières à la mise en œuvre de grands travaux structurants.

Le périmètre concerne 47 communes (43 communes du périmètre de la CCG et 4 communes de GAM). 35 actions sont programmées pour un montant estimatif de l'ordre de 3.8 millions d'euros sur 2 ans. Ce programme sera mis en œuvre en collaboration avec l'État, principal financeur, la CCG et GAM (pour les actions sur le Sonnant et le Doménon).

Deux techniciens de rivières assurent le suivi des opérations d'entretien et l'assistance technique des acteurs locaux.

Unité Territoriale du Grésivaudan

Une équipe dédiée au territoire du Grésivaudan se tient prête pour répondre aux attentes des intercommunalités membres, des communes et des acteurs locaux.

Les agents de l'Unité Grésivaudan sont situés dans les locaux du SYMBHI, rue Jean Bocq (1^{er} étage) à Grenoble. Ils sont également joignables au 04 76 00 34 38.

Courrier à adresser au siège :

SYMBHI - 9 rue Jean Bocq - CS 41096 - 38022 Grenoble Cedex 1

Au sein du comité syndical du SYMBHI, présidé par **Fabien MULYK**, le territoire du Grésivaudan est représenté par 2 membres : la Communauté de communes Le Grésivaudan (CCG) pour sa totalité et Grenoble Alpes Métropole (GAM) pour sa partie nord-orientale. Leurs délégués respectifs sont :

- **Philippe Lorimier**, Maire de Crolles, Vice-Président à la CCG, Vice-Président du SYMBHI,
- **Valérie Pétex**, Conseillère municipale de Froges, Conseillère communautaire de la CCG,
- **Gilles Duvert**, Conseiller délégué St-Martin d'Uriage, conseiller communautaire de la CCG,
- **Gilles STRAPPAZZON**, Maire de Saint-Barthélemy-de-Séchilienne, Conseiller GAM, premier Vice-Président du SYMBHI,
- **Anne Sophie OLMOS**, Conseillère municipale de Grenoble, Vice-Présidente de GAM,
- **Jean-Yves PORTA**, Maire de Vaulnaveys-le-Haut, Conseiller délégué GAM.

La Communauté de Communes Le Grésivaudan a constitué une commission GEMAPI biannuelle afin d'assurer le suivi de son plan d'actions. Pour chacun des 2 PAPI mis en œuvre, Isère Amont et Affluents, des comités de pilotage et des comités consultatifs réunissent une à deux fois par an les acteurs sur leur périmètre respectif.



Lyse DESPLATS

Responsable de l'UT Grésivaudan
Cheffe de projet PAPI Isère Amont
lyse.desplats@symbhi.fr
06 32 74 34 58 ou 04 76 00 34 38



Anne-Sophie DROUET

Chargée de projet PAPI Affluents
anne-sophie.drouet@symbhi.fr
07 60 52 24 97 ou 04 76 00 33 68



Franck STRIZZOLO

Technicien de rivières
franck.strizzolo@symbhi.fr
06 75 21 51 68



Annabelle QUIDOZ

Technicienne de rivières
annabelle.quidoz@symbhi.fr
07 85 98 51 58



9 rue Jean Bocq, 38022 Grenoble, Cedex CS41096

Tél. 04 76 00 33 93 / Mail. contact@symbhi.fr

NUMERO D'ASTREINTE DU SYMBHI 06 98 43 99 74

⚠ Seulement en gestion de crise, sinon contactez vos interlocuteurs habituels.

